



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 24 juin 2026 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 17 juin 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme FAULE, M. ALCALDE, Mme DUQUE, M. RIVIERE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. TAUPENOT, Mme DIMPRE, M. GIRAULT, Mme LEBON, M. GUENOT, Mme DABET, M. DAMAR, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BARIEZ, Mme LAMY, M. JEANNOT, M. GELOT, Mme CROUIN, M. GUIHO, M. MECHIN et Mme COTTON.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MEFTAH et M. DAPOIGNY avaient respectivement donné procuration à Mme FAULE et à M. RIVIERE.

Était absent : M. Riant.

Secrétaire de séance : M. Michaël BARIEZ.

D 2026-108 : EGLISE NOTRE-DAME DE BETHLEEM : ATTRIBUTION DU LOT 3 VITRAUX

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'une consultation des entreprises a été réalisée pour la Tranche 3 des travaux de restauration de l'église Notre-Dame de Bethléem, portant sur le lot n°3 – Vitraux.

Deux offres ont été reçues à l'issue de la mise en concurrence.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Prix des prestations : 40% ;
- Valeur technique : 60%

Après analyse par la maîtrise d'œuvre Perrot & Richard Architectes, le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer à l'entreprise DEPIREY DESIGN STUDIO le lot n°3 Vitraux pour l'Eglise Notre Dame de Bethléem selon le détail suivant :

- Une tranche ferme – travaux d’installation de chantier, échafaudages et travaux préparatoires à la restauration d’un montant de 5 970 € HT ;
- Une tranche optionnelle - travaux d’installation de chantier, échafaudages et travaux de restauration pour un montant de 86 851 € HT.

Soit un montant global de 92 821 € HT.

Les deux options proposées au marché ne sont pas retenues au jour du conseil :

- Option 1 : remplacement des vitraux par du verre simple = 40 800,00 €
- Option 2 : remplacement des vitraux par du double vitrage = 73 600,00 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Suivent les signatures.

Le Maire,



Nicolas BOURDUNE
Maire